



**Délibération**  
FINANCES/JG-IT

Envoyé en préfecture le 10/11/2021

Reçu en préfecture le 10/11/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 017-211704150-20211104-2021\_134-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

### 2021 – 134. BUDGET PRINCIPAL – CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents :** 28

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, PARISI Evelyne, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, JEDAT Günter, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean- Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

**Excusés ayant donné pouvoir :** 6

ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BUFFET Martine à BERDAÏ Ammar, CHABOREL Sabrina à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à DEBORDE Sophie, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

**Absente excusée :** 1

BETIZEAU Florence

**Secrétaire de séance :** PARISI Evelyne

**Date de la convocation :** 28/10/2021

**Date d'affichage :** 10 NOV. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Ville de Saintes s'est engagée dans un projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville,

Considérant la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement, puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la Ville. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

Considérant que ce processus donne lieu à la définition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les investissements de la Ville de Saintes qui seront financés entre 2021 et 2026. Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,



Considérant que ce nouveau plan d'investissement sera piloté en continu de manière à veiller à la maîtrise de l'enveloppe financière de chaque projet comme aux équilibres budgétaires plus globaux dans le contexte national et international incertain que nous connaissons,

Considérant qu'à ce titre, des travaux importants sont à entreprendre rapidement, en tranches successives,

Considérant que ces projets sont éligibles à des financements divers,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Les créations des autorisations de programme présentées ci-dessous :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette proposition.

**Pour l'adoption : 25**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 9** (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre en son nom et celui de CHABOREL Sabrina, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLLET Céline, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de ARNAUD Dominique)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON  


En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

